



# COMPRENDRE LES INVESTISSEMENT FONCIERS EN AFRIQUE

LE PROJET SOCFIN EN SIERRA LEONE

---

AVRIL 2012



## A propos de ce rapport

Ce rapport a été rédigé par Frédéric Mousseau. Elke Schaefer de Green Scenery y a apporté une contribution importante. Anuradha Mittal a fourni une assistance éditoriale et a contribué au travail de terrain.

Nous tenons à remercier toutes les personnes de la chefferie Malen qui ont accepté de partager leurs vues et expériences pour cette recherche.

Les opinions et conclusions exprimées dans cette publication sont celles d'Oakland Institute et ne reflètent pas nécessairement les vues des personnes et des organisations qui ont soutenu ce travail.

Conception graphique: [amymade@gmail.com](mailto:amymade@gmail.com), [amymade.com](http://amymade.com)

Éditeur: Anuradha Mittal

Crédits photographiques © Oakland Institute

L'Oakland Institute est un cercle de réflexion dédié à promouvoir la participation citoyenne et un débat équitable sur les questions sociales, économiques et environnementales.

Copyright © 2012 Oakland Institute

Ce texte peut être utilisé gratuitement à des fins de plaidoyer, d'éducation et de recherche, à condition de citer la source en intégralité. Le détenteur des droits demande en outre que chacune de ces utilisations lui soit signalée afin de mesurer l'impact de ce travail. Pour toute autre copie ou toute autre réutilisation dans des publications ou adaptations, prière de demander une autorisation par courriel à: [info@oaklandinstitute.org](mailto:info@oaklandinstitute.org).

Oakland Institute  
PO Box 18978  
Oakland, CA 94619, Etats-Unis  
[www.oaklandinstitute.org](http://www.oaklandinstitute.org)



Rivière à Sanh, utilisée par les villageois pour tous leurs besoins en eau et par Socfin pour l'irrigation de leur pépinière

## Résumé

En 2011, Socfin Agricultural Company Sierra Leone Ltd. (Socfin SL) a pris le contrôle de 6.500 hectares (ha) de terres agricoles pour établir des plantations de palmiers à huile et d'hévéas dans la chefferie de Malen, district de Pujehun, au sud de la Sierra Leone. L'entreprise cherche maintenant à acquérir 5.000 ha supplémentaires dans la région de Malen ou des chefferies voisines.<sup>1</sup>

Promettant création d'emplois, compensation pour les exploitations agricoles perdues et la construction d'infrastructures, l'investissement initial, estimé à 100 millions de dollars, a bénéficié d'un soutien au plus haut niveau du gouvernement Sierra Léonais.<sup>2</sup> Le bail de 50 ans a été signé par le Ministre de l'Agriculture, des Forêts et de la Sécurité Alimentaire, le Dr Sam Sesay, lui-même.<sup>3</sup>

Malgré ce soutien politique, le projet de Socfin SL se heurte à une forte résistance de la population locale. En octobre 2011, 40 manifestants ont été arrêtés, suite aux tensions entre les villageois et l'entreprise. Les manifestants protestaient contre le projet d'investissement, le manque de transparence de la société, l'absence de consultation des populations locales, et le manque d'information sur les perspectives de réinstallation. Ils se plaignaient également des faibles rémunérations, de la corruption d'élites locales, et de la pression exercée sur les propriétaires de terres et les chefs de villages pour la signature des accords.<sup>4</sup>

Socfin SL, est une filiale de Socfin (Société Financière des Caoutchoucs), une société holding, qui opère dans divers secteurs, dont les plantations, l'agroalimentaire, l'immobilier

et la finance.<sup>5</sup> Le principal actionnaire est la société Bolloré Investissement SA (Groupe Bolloré)<sup>6</sup>, détenue par l'homme d'affaires français Vincent Bolloré.

L'empire Bolloré s'est développé de façon spectaculaire au cours des deux dernières décennies. En achetant des anciennes entreprises coloniales, et profitant de la vague de privatisations issue des "ajustements structurels" imposés par le Fonds Monétaire International, Bolloré est devenu un acteur clé dans la structure économique et la vie politique de nombreux pays africains.<sup>7</sup> Le Groupe est désormais présent dans 92 pays dans le monde, dont 43 en Afrique.<sup>8</sup> Il contrôle des plantations mais est aussi présent dans d'autres secteurs, comme la logistique, la manutention, les infrastructures de transport, la production de pétrole et surtout les ports africains (13 en 2012). L'emprise de Bolloré sur le continent atteint aujourd'hui de nouvelles dimensions avec l'accroissement des investissements dans les plantations d'huile de palme et d'hévéas.<sup>9</sup>

Les griefs des agriculteurs de Sierra Leone vis-à-vis des plantations de Socfin font écho à ceux de communautés rurales de plusieurs pays du Sud concernant d'autres filiales de Socfin. Des critiques similaires sont ainsi apparues ces dernières années au Libéria, au Cameroun et au Cambodge.<sup>10</sup>

Des agriculteurs et petits propriétaires sont poursuivis en Sierra Leone pour leur opposition à Socfin. Leur lutte est bien celle de David contre Goliath, Socfin étant aux mains de puissantes élites économiques et financières internationales, Vincent Bolloré et ses associés.



## Les petits propriétaires opposés à Socfin poursuivis par la justice Sierra Léonaise.

Début octobre 2011, sur les terres qu'ils considèrent comme leurs, plus d'une centaine de propriétaires ont lancé un blocus de la concession de Socfin Agricultural Company SL Ltd dans la chefferie de Malen, au sud de la Sierra Leone. La manifestation pacifique est survenue après plusieurs tentatives de renégociation du contrat de bail signé entre le gouvernement et Socfin.

Les communautés touchées exprimaient leur colère de ne pas avoir été dûment consultées et d'avoir été flouées dans la transaction foncière arrangée par un chef local, BVS Kebbie.

A la mi-octobre 2011, 40 opposants furent arrêtés et emprisonnés. Green Scenery, une ONG sierra-léonaise, a engagé un avocat afin de s'assurer que les droits des personnes arrêtées soient respectés. Après trois jours, 25 d'entre elles ont été relâchées, mais 15 ont été inculpées de tapage, conspiration, menaces et ont été maintenues derrière les barreaux à Pujehun, la capitale du district. La liberté sous caution fut d'abord refusée, jusqu'à ce que l'avocat interjette en appel devant la Haute Cour qui a statué en faveur de la libération sous caution et garantie.

Depuis la libération des «15» (comme on les appelle désormais) le 18 octobre 2011, plusieurs audiences ont été prévues au tribunal de première instance, mais seulement deux ont pu avoir lieu. Chaque fois, des centaines de partisans des «15» ont afflué dans la salle d'audience. Convoqué pour témoigner le 3 mars 2012, le commandant de l'unité de police du district de Pujehun, qui avait ordonné l'arrestation ne s'est pas présenté à l'audience.



*«La police a arrêté et battu plusieurs d'entre nous ... environ 38 à ce moment-là. Plus tard dans la nuit ils sont venus dans le village, frapper à la porte et prendre les gens de force dans leurs maisons. Certains d'entre nous ont dû fuir jusqu'à la rivière. Les cadres de l'entreprise désignaient les personnes une à une à la police qui ensuite les arrêtait avant de les emmener à Pujehun.*

*Une fois en détention, on nous a dit que nous allions tous pourrir en prison ... Quinze ont été laissés en cellule et*

*inculpés. L'avocat qui nous a représentés n'a pas été autorisé à déposer une caution et nous avons passé la nuit en prison. Après quoi nous avons été transférés à Pujehun. Nous sommes restés en cellule pendant huit jours. On ne nous a donné aucune nourriture. «*

– Eddy Kamara, Sanh Village, entretien avec les chercheurs d'OI le 25 février 2012

## Griefs contre Socfin en Sierra Leone

Le terrain loué par Socfin comprend entre 27 et 30 villages et environ 120 familles propriétaires de terres.<sup>11</sup> A la signature du bail en mars 2011, Socfin s'est engagé à verser des compensations financières pour la perte des plantations et des fermes existantes dans les zones d'opération, en plus d'un paiement annuel de loyers aux propriétaires. Le directeur de Socfin SL, Gerben Haringsma, a également assuré que l'entreprise s'engageait à construire un hôpital, un réseau

de routes, des écoles et des logements, pour un coût de 19 millions de dollars.<sup>12</sup> En outre, Socfin a pris l'engagement de payer 75.000 \$ par an pour des projets de développement social et a estimé que 10.000 emplois pourraient être créés avec une préférence devant être accordée aux indigènes de la chefferie.<sup>13</sup>

De telles promesses faites aux communautés de Pujehun n'ont pas empêché la montée d'une forte résistance et d'opposition



Terres défrichées pour les plantations de Socfin

au projet localement. En octobre 2011, des représentants des communautés concernées présentaient aux autorités locales une longue liste de griefs que la population avait avec le projet.<sup>14</sup> Les recherches menées par l'Oakland Institute et son partenaire en Sierra Leone, Green Scenery, ont identifié un certain nombre de questions supplémentaires posées par le projet. Il s'agit notamment de:<sup>15</sup>

**1. L'absence de consultation adéquate:** des rencontres avec les communautés locales ont eu lieu avant la signature du contrat, mais n'ont pas impliqué toutes les personnes concernées ; manquaient notamment certains des principaux intervenants, y compris des conseillers municipaux, parlementaires, et de nombreux usagers des terres concernées en particulier les femmes. En outre, l'investissement a été initialement présenté d'une manière qui suggérait que seule une ancienne plantation gouvernementale serait louée à la société Socfin. Le 5 mars 2011, une réunion fut tenue pour la signature du contrat, mais seuls quatre représentants sur les neuf sections de Malen ont signé le document. Le contrat n'a été que partiellement traduit en Mende, la langue locale, et lu aux populations locales deux mois après la signature du contrat. Les résultats de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) n'ont été rendus publics que deux mois après la signature.

*“Nous les propriétaires de terres n'avons pas été consultés sur le projet et ne connaissons donc pas le contenu de l'accord. Alors, nous avons tous rejeté cet accord en tant que propriétaires fonciers. D'une seule voix nous avons dit non! Nous avons exprimé notre refus de renoncer à nos terres. Mais le chef nous a dit, qu'il est le seul dépositaire des terres et que tout ce qu'il dit est définitif. “*

– Petit propriétaire à Kpumbu, août 2011.<sup>16</sup>

**2. Le manque de transparence:** les copies du contrat de location et du protocole d'accord n'ont pas été mis à la disposition des villageois et des chefs locaux, qui ont dû signer d'une empreinte de pouce sans connaître ni comprendre les détails de l'accord. Les villageois ne savaient même pas quels villages devaient être supprimés, y compris ceux comme Kortumahun, où toute la terre était mise en location.

**3. Pression et intimidation:** selon les habitants, un chef local ('Paramount Chief': la plus haute autorité traditionnelle dans la zone), BVS Kebbie a intimidé et fait pression sur les communautés locales et leurs représentants pour signer des documents et à plusieurs reprises leur a dit qu'ils perdraient leurs terres sans compensation s'ils ne signaient pas. La présence de policiers armés lors d'une réunion publique

dans Sahn Malen a intimidé les propriétaires de terres locaux, qui ont accepté de signer le document.

*“Le chef nous a dit : si vous n’êtes pas d’accord, ils auront la plantation par la force.”*

– Brima Lappia, 42 ans, de Semabu, président d’une association de propriétaires mécontents.<sup>17</sup>

**4. L’insuffisance des indemnités et des frais de location:** le contrat de location ne comprend aucune information ou engagement au sujet de la réinstallation et de l’indemnisation des fermiers perdant leurs terres en raison du développement de la plantation. Les locaux ont rejeté le montant proposé en compensation d’un million de Leones (220 \$) par acre de palmiers perdue pour le développement du projet. Le montant offert est considéré comme très faible par rapport à la valeur réelle des plantations, alors que peu ou pas de compensation n’est offerte pour la perte des autres cultures et arbres. De plus, de nombreux habitants pensaient que cette indemnité –en réalité unique- allait être versée chaque année. Le loyer payé pour les terres, à 5 \$ l’acre par an (12.50 \$/ha), est considéré comme une misère par les propriétaires, qui ne reçoivent d’ailleurs que la moitié de ce montant. L’autre moitié est répartie entre les chefs locaux et l’administration. En outre, selon le contrat, le montant du loyer doit être révisé tous les 7 ans, mais avec un plafond interdisant une augmentation de plus de 17,5%, une limite injuste car la réalité de l’inflation en Sierra Leone sur une période de 7 ans serait plutôt de l’ordre de 121%.

*«Nous ne pouvions pas dire non au projet, on nous a forcé la main.»*

– Agriculteur, Semabu.<sup>18</sup>

**5. Faible imposition de l’entreprise et faibles revenus pour le pays:** le protocole d’accord entre le Gouvernement et Socfin décrit toute une série d’avantages fiscaux pour l’entreprise. Il s’agit notamment d’une exonération de 100% de l’impôt sur les sociétés jusqu’en 2023, qui sera réduite à 25% en 2024.<sup>19</sup>

**6. Corruption:** les habitants accusent le chef local, BVS Kebbie de l’utilisation du projet à son avantage personnel. Ils l’accusent d’avoir été soudoyé avec un nouveau véhicule en échange de son soutien au projet.

**7. Destruction des moyens de subsistance:** les forêts et des terres agricoles vitales sont prises aux communautés locales, alors que de faibles compensations sont offertes en contrepartie et que des villages entiers vont perdre leurs moyens de subsistance pour faire place à la plantation. L’une des justifications majeures du projet est la création d’emplois. Pourtant, le contrat ne comporte aucune clause sur l’emploi ou des dispositions visant à garantir que les personnes qui



Mammy Thomas, village de Sanh

*“Nous ne sommes vraiment pas contre les investissements [...]. Nous voulons le progrès pour notre communauté [...]. Cependant, cette société est à l’origine de nombreux problèmes. Toute personne qui possède des terres vit de la terre, sait que nous ne sommes pas prêts pour cela et cela nous a laissé dans une grande détresse. Les salaires que nous recevons ne suffisent pas aux besoins d’une seule personne.”*

– Mammy Thomas, Sanh, communication avec les chercheurs d’OI, 25 février 2012

*“Nous avons insisté pour que le salaire soit augmenté parce que le coût de la vie augmente chaque jour et ce que nous touchons n’est pas suffisant pour subvenir à nos besoins et à ceux de nos familles. Par exemple, avec le salaire actuel de 10,000 Leones [2.20 \$], quand j’achète à manger pendant le travail, il ne me reste rien à ramener à la maison.”*

– Lettre de travailleurs agricoles à Gerben Haringsma, directeur de Socfin SL.<sup>20</sup>

ont loué leurs terres puissent trouver un emploi de manière préférentielle. On ignore aujourd’hui combien d’emplois seront effectivement créés.

**8. Des conditions de travail déplorables:** les villageois employés par la société décrivent les conditions de travail comme du «quasi-esclavage». Ils sont payés dix mille Leones par jour (2,20 \$) et n’ont pas accès aux soins

médicaux en cas de blessure ou de morsure de serpents. Ils travaillent six jours par semaine et sont tenus de se présenter au travail chaque jour à 5 heures du matin pour démarrer une journée de huit heures dès 6 heures du matin, avec une pause déjeuner de 30 minutes. L'emploi est temporaire et les licenciements arbitraires sont monnaie courante. Les travailleurs ont transmis des plaintes formelles à la société, demandant des augmentations de salaires et l'amélioration de leurs conditions de travail.

*“Nous sommes chargés des travaux de défrichage, terrassement et de préparation des terres. Nous avons demandé une augmentation de salaires mais elle ne s'est pas produite. Nous commençons le travail à 5h30 du matin. Ils augmentent le nombre d'heures chaque jour, mais pas les salaires. Si vous êtes en retard de 10 minutes après la pause déjeuner, vous perdez le salaire de toute la journée.”*

– Zakaria, Sanh, communication avec les chercheurs d'OI, 25 février 2012.

**9. Absence de documentation:** il n'a été remis aux propriétaires de terres aucun reçu ou document stipulant les superficies laissées à Socfin et la compensation versée. Tous les documents sont entre les mains de l'entreprise. Bien qu'il soit explicitement mentionné dans le contrat de bail, aucun plan d'occupation des sols n'a été annexé au bail et il est difficile de savoir si un tel plan existe et a jamais été rendu public. Ne pas délimiter les terres des exploitations familiales avant les opérations de défrichage pose un grave

problème, car il sera impossible pour les propriétaires et leurs descendants d'identifier leurs terres après 50 ans (voire 71 ans avec les 21 ans de prolongation prévus dans le contrat). Il est à craindre que la longue durée de la location, le manque de documentation et l'absence de bornage rendent finalement le bail permanent.

**10. Destruction de la biodiversité:** bien que Socfin ait lancé un inventaire des ressources génétiques existantes, il est difficile de savoir comment cette étude permettra d'éviter l'effet sur la biodiversité de la mise en place d'une grande plantation industrielle de palmiers à huile. Des ressources naturelles essentielles pour les populations locales, y compris les plantes et les animaux sauvages, sont en danger.

**11. Les ressources en eau menacées:** l'article n°3 du protocole d'accord entre le Gouvernement et l'entreprise<sup>21</sup> prévoit qu'“il n'y aura pas de restriction sur le volume d'eau extrait par SAC [Socfin] des fleuves, des autres cours d'eau, des puits et des forages.” L'accord indique en outre que l'eau sera payée à raison de 3 Leones (0,0007 \$) par mètre cube, sans aucune indication sur la façon dont la consommation d'eau sera mesurée et facturée.

**12. Irrégularités des contrats de bail:** La légalité des contrats est largement mise en doute. Une étude approfondie des contrats de bail signés avec Socfin<sup>22</sup> a identifié des incohérences majeures avec le droit Sierra Léonais, établi que ces contrats ne sont pas conformes avec le cadre juridique national et qu'ils violent plusieurs procédures légales et réglementaires relatives au foncier. Par exemple, le principe

## Des profits en hausse sur les plantations du Groupe Bolloré <sup>32</sup>

**Groupe Socfin** (ex-Groupe Socfinal): Bolloré détient 39% de Socfin, qui gère 150.000 hectares de plantations en Asie et en Afrique à travers les filiales suivantes:

- **Socfindo, Indonésie:** 48.000 hectares d'hévéas et d'huile de palme, le bénéfice net de 111,8 millions de dollars en 2011, a presque doublé depuis les 58,3 millions de dollars de 2009.
- **Okomu, Nigeria:** 15.600 hectares d'hévéas et d'huile de palme, bénéfice net de 23,4 millions de dollars en 2011, multiplié par sept depuis les 3,1 millions de dollars de 2009.
- **Socapalm, Cameroun:** 31.500 hectares d'hévéas et d'huile de palme, et la Ferme Suisse (raffinerie), bénéfice net de 16,9 millions de dollars en 2011, contre 12,6 millions en 2009.
- **LAC, Libéria:** 13.700 hectares d'hévéas, le bénéfice net était de 24,7 millions de dollars en 2011, contre 1,6 millions de dollars en 2009.

• **Salala, Liberia:** 4.100 hectares d'hévéas, déficit de - 1 million de dollars en 2011.

• **SOGB, Côte-d'Ivoire:** 21.900 hectares d'hévéas et d'huile de palme, bénéfice net multiplié par sept à 61,1 millions de dollars en 2011 contre 8,5 millions de dollars en 2009.

• **Nouveaux développements:** la création de 12.000 hectares de plantations d'hévéas au Cambodge (1.700 hectares déjà plantés), 5.000 hectares de palmier à huile en République Démocratique du Congo et 12.000 hectares en Sierra Leone.

**Safa Cameroun** (ne fait pas partie de Socfin): 8.600 hectares d'hévéas et d'huile de palme, bénéfice net de 12,87 millions de dollars en 2011, contre 2,5 millions en 2009.

**Profits nets des plantations en Asie et en Afrique du Groupe Bolloré en 2011: 250 millions de dollars**

**Augmentation 2011/2009: 163 millions de dollars (187%)**

de Consentement Libre et Eclairé des propriétaires n'a pas été respecté. L'analyse conclut que les contrats de location signés sont en effet annulables en raison des "incohérences juridiques, et recommande «un examen approfondi et l'amendement à la fois du bail et du contrat de sous-location impliquant des experts juridiques (internationaux) indépendants pour aider les communautés locales à définir et exprimer leurs attentes et préoccupations.»<sup>23</sup>

## Dépossessions et pratiques abusives alimentent la résistance aux investissements de Bolloré dans le monde

A travers une structure complexe de filiales et de participations croisées, le Groupe Bolloré et Socfin exploitent des plantations d'hévéas et de palmiers à huile au Cameroun, en République Démocratique du Congo, en Guinée, Côte-d'Ivoire, au Libéria, au Nigeria, au Cambodge et en Indonésie (voir l'encadré ci-dessous pour la répartition des plantations appartenant au Groupe).

Socfin prétend s'engager pour le respect des principes et critères de la table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO).<sup>24</sup> Il s'agit notamment de la transparence, du respect des lois, de la prise en compte responsable des employés, des individus et des communautés, la responsabilité environnementale et la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité.<sup>25</sup> Pourtant, la réalité sur le terrain, en Sierra Leone comme dans d'autres pays, semble contredire cet engagement.

Ces dernières années, les noms de Socfin et de Bolloré ont été associés de façon croissante à des pratiques abusives dans des investissements de leurs filiales. Au delà de la Sierra Leone, mécontentement et résistance des populations locales ont été ainsi signalés dans plusieurs pays dont le Cameroun, le Cambodge et le Libéria.

### Cameroun

En décembre 2010, un groupe d'ONGs (Sherpa, DEC, FOCARFE et Misereor) déposait une plainte auprès de l'OCDE contre une filiale Socfin, la Société Camerounaise des Palmeraies (SOCAPALM), qui exploite cinq plantations de palmiers à huile au Cameroun. La société était accusée d'affecter négativement les moyens de subsistance des communautés locales et des travailleurs des plantations, ainsi que de pollution de l'eau et de l'air.<sup>26</sup>

L'expansion des opérations de SOCAPALM aurait diminué la taille et la disponibilité des services publics et des ressources naturelles pour les communautés locales. En outre, les villageois se sont plaints d'abus physique par l'agence de sécurité de la SOCAPALM, Afrique Sécurité.<sup>27</sup>

Les plaignants allèguent également que le traitement par SOCAPALM des travailleurs des plantations constitue une violation des principes directeurs de l'OCDE. Le travail précaire est la règle alors que la liberté d'association est limitée. Les conditions de logement sont déplorables ; les dividendes promis aux employés quand la SOCAPALM a été privatisée en 2000 n'ont jamais été payés. La plainte affirme également que la SOCAPALM a violé le principe de transparence en omettant de divulguer des informations importantes sur l'entreprise et sur les risques environnementaux potentiels.<sup>28</sup>

Un montage complexe de sociétés françaises, belges et luxembourgeoises contrôle les opérations de SOCAPALM au Cameroun. Les plaignants allèguent que ces sociétés ont enfreint les principes directeurs de l'OCDE en omettant de prendre les mesures requises pour éviter les effets négatifs de SOCAPALM sur l'environnement, les communautés locales, et les travailleurs.<sup>29</sup>

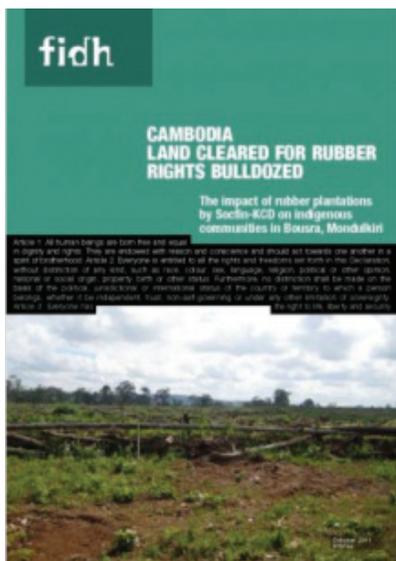
En 2010, le World Rainforest Movement (WRM) observait que la SOCAPALM avait étendu ses opérations sans égard pour les écosystèmes voisins, mettant ainsi gravement en danger la sécurité alimentaire des populations locales. WRM mettait en garde contre la pollution causée par les produits agrochimiques utilisés dans les plantations et les effluents rejetés par une usine de Kienké, contaminant de façon considérable les voies navigables de la région. WRM a également alerté quant aux abominables conditions de vie et de travail sur les plantations: insalubrité des logements et des latrines communes, manque d'accès régulier à l'eau et à l'électricité, et de l'emploi la plupart du temps temporaire à des salaires de misère, sans couverture sociale ni protection adéquate.<sup>30</sup> Cette situation a conduit à de nombreuses grèves et manifestations. Lorsqu'un mouvement de résistance contre ces pratiques de travail a émergé en 2007, son meneur a été immédiatement arrêté, et les autorités lui ont alors fait savoir que «s'il continuait, il allait se faire tuer.»<sup>31</sup>

### Cambodge

En 2008, Socfin KCD obtenait une concession pour une plantation d'hévéas au Cambodge.<sup>33</sup> En décembre 2008, des centaines de paysans de l'ethnie Bunong se sont réunis pour protester contre la société. Comme la plupart des minorités ethniques du Cambodge, les Bunong sont animistes ; ils vivent de l'agriculture de subsistance et dépendent des produits forestiers pour survivre. Les populations locales affirment que la terre leur appartient, puisqu'elles la travaillent depuis des siècles, et que leurs droits collectifs, en tant que peuples indigènes, sont protégés par le code foncier du pays.

En octobre 2011, une coalition d'organisations de défense des droits humains rejoint le combat des populations indigènes.

Elles accusèrent la concession de 7.000 hectares accordée à la filiale de Socfin et son partenaire local de violer le droit cambodgien, de laisser des villageois appauvris, et de détruire des lieux d'importance spirituelle ainsi que des sépultures. Ces organisations ont exigé que Socfinasia SA cesse le travail à sa concession d'hévéas dans l'est du Cambodge et compense correctement des centaines de familles pauvres Bunong, qui avaient été forcées de vendre leurs terres à un prix dérisoire.<sup>34</sup>



En octobre 2011, la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) observait que “Socfin-KCD avait échoué dans sa responsabilité à respecter les droits de l’homme. Compte tenu du contexte politique cambodgien, et du niveau élevé de corruption, Socfin-KCD ne pouvait pas ignorer le contexte dans lequel elle opérait et aurait donc dû prendre des mesures pour évaluer correctement le potentiel d’effets néfastes que ses activités pouvaient entraîner. L’entreprise aurait dû réaliser des évaluations sérieuses des impacts sociaux et environnementaux et consulter les populations indigènes concernées. Une fois au courant des violations qui ont été perpétrées, Socfin-KCD n’a pas su prendre les mesures nécessaires pour assurer l’arrêt de ces violations et adapter son processus d’indemnisation ainsi que sa politique d’emploi afin d’assurer le respect des droits économiques, sociaux et culturels des Bunong.”<sup>35</sup>

Poursuivant son activité, en novembre 2011, Socfin KCD a nié toutes les allégations formulées par la FIDH et menacé la fédération d’un procès en diffamation.<sup>36</sup>

## Libéria

Au Libéria, Socfinal possède a plus grande plantation d’hévéas du pays, à travers une filiale, la Liberia Agricultural

Company (LAC). Selon le World Rainforest Movement, LAC est responsable de «déforestation à grande échelle» au Libéria.<sup>37</sup> En mai 2006, le Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) publiait un rapport qui décrivait la situation désastreuse des droits humains sur la plantation: travail d’enfants de moins de 14 ans, l’utilisation massive de la sous-traitance, l’utilisation de produits cancérigènes, la suppression de syndicats, les licenciements arbitraires, le maintien de l’ordre par des milices privées, et l’expulsion de 75 villages et 400.000 paysans forcés de quitter leurs maisons pour permettre l’expansion de la plantation.<sup>38</sup>

LAC a qualifié les conclusions de la MINUL “de fabrications pures et simples” et “d’exagérations excessives.”<sup>39</sup> Plusieurs années après le rapport de l’ONU, aucune mesure n’a été prise par la société ou le gouvernement en réponse aux accusations de la MINUL.<sup>40</sup> L’inaction du gouvernement a été utilisé par LAC comme une preuve de ses bonnes pratiques et un argument pour réfuter les allégations de la MINUL. LAC aurait envisagé une action en justice contre la MINUL, mais se serait finalement abstenu de lancer une telle action en raison de la forte probabilité de l’immunité de la MINUL en cas de poursuite au Libéria.<sup>41</sup>

## Criminalisation de la dissidence pour faire taire les critiques

Alors que les agriculteurs attendent leur procès en Sierra Leone, l’expérience dans d’autres pays montre que les filiales du Groupe Bolloré utilisent systématiquement la menace de procès contre leurs détracteurs. Le Groupe est allé au-delà de la menace en mai 2010, lorsque le journaliste Benoît Collombat et deux directeurs de France Inter, une radio publique française, ont été reconnus coupables de diffamation dans un procès intenté par Vincent Bolloré. Leur enquête a exposait les pratiques du Groupe dans les secteurs des chemins de fer, des ports et des plantations au Cameroun. Les militants interrogés sur le programme accusaient le Groupe d’exploitation des travailleurs, de collusion avec le régime camerounais, de déforestation et de pollution. Le tribunal a précisé que la condamnation du journaliste était fondée sur les déclarations faites dans l’enquête sur les activités ferroviaires et portuaires de Bolloré - mais pas sur la gestion de ses plantations.<sup>42</sup>

Quelques mois plus tard, le Groupe a abandonné une affaire connexe pour diffamation contre une photographe indépendante, Isabelle Ricq Alexandra, suite à une interview dans laquelle elle parlait des problèmes dont elle avait été témoin dans les plantations de palmiers à huile de SOCAPALM et la région avoisinante au Cameroun. Mme Ricq y décrivait les conditions de vie déplorables de l’ethnie pygmée Bagyeli, les problèmes de déforestation, le manque

“Bolloré a d'autres moyens à sa disposition pour influencer l'opinion publique en sa faveur. Il est le principal actionnaire du géant de la publicité, Havas, sixième groupe mondial de communication et annonceur de premier plan dans de nombreuses publications. Bolloré détient aussi le réseau de télévision Direct 8 et deux journaux gratuits, Direct Soir et Direct Matin. De toute évidence, les lecteurs de ces journaux n'apprennent absolument rien sur les critiques visant à des relations d'affaires Vincent Bolloré en Afrique, sa collusion avec les régimes locaux, l'annulation de toutes les protestations soulevées sur ses plantations, ou la destruction de l'environnement liée à l'oléoduc Tchad-Cameroun... Au lieu de cela, pour le grand public, l'activité de ce groupe industriel (l'une des plus diversifiée sur le marché mondial) apparaît sous son visage le plus présentable, celui du fabricant de la Bluecar, une voiture électrique qui sera lancée en 2011 - et l'outil principal du groupe pour assurer le repositionnement eco-friendly de son image.”

—French economic group Bolloré attempts to intimidate journalists who expose abusive practices on its plantations in Cameroon, World Rainforest Movement 2010.

d'accès à la terre, et les conditions de travail difficiles des ouvriers des plantations qui, selon Mme Ricq, “se disent esclaves de SOCAPALM.”<sup>43</sup>

## Le réseau complexe de sociétés et d'intérêts de Bolloré et Socfin

Socfin a été créée en 1959 avec son siège au Luxembourg. Le Groupe Bolloré détient 38,75% des actions.<sup>44</sup> Les autres actionnaires sont des grandes familles belges, Fabri et Ribes. La famille Fabri possède un tiers de ce qui est dénommé l'«Empire Rivaud », une puissance financière qui détient des millions d'hectares dans les plantations en Afrique et en Asie et est dirigée par Jean de Beaumont et Edouard de Ribes (ce dernier siégeant aux Conseils d'Administration de Socfinasia et Socfin).<sup>45</sup>

Le montage de l'entreprise repose sur un réseau complexe de sociétés et intérêts, comprenant des participations croisées et des entreprises basées dans des paradis fiscaux comme le Liechtenstein ou le Luxembourg. En plus de Socfin SA (53,96%), le Groupe Bolloré détient 21,75% du Socfinasia SA. Les autres actionnaires (24,29% sont des actionnaires non identifiés) sont des sociétés écrans situées dans des paradis fiscaux qui seraient liées aux familles Fabri et Ribes, qui siègent également au Conseil d'Administration du Groupe Bolloré.<sup>46</sup>

En raison de la structure complexe et en mille-feuilles des sociétés holding impliquées dans Socfin, il est difficile d'évaluer précisément le degré de contrôle exercé par le Groupe Bolloré sur les différentes filiales Socfin. Toutefois, le Groupe Bolloré est l'actionnaire principal de Socfin et Vincent Bolloré, en tant que PDG du groupe, siège au Conseil d'Administration de Socfin et d'autres filiales. Ceci suggère que Bolloré exerce un contrôle important tant au niveau opérationnel que financier sur cette joint-venture.<sup>47</sup>

## Vincent Bolloré, un investisseur-pieuvre en Afrique

Le Groupe Bolloré fait actuellement partie du top-500 des entreprises multinationales, avec un chiffre d'affaires annuel de plus de sept milliards d'euros. Son expansion mondiale a été en grande partie concentrée en Afrique, où il opère désormais dans 43 pays. Vincent Bolloré – 18ème fortune de France en 2009 - a bâti un empire allant bien au-delà des frontières des anciennes colonies françaises.<sup>48</sup> Il a non seulement pris le contrôle de plantations et de services publics dans toute l'Afrique, mais il contrôle également des entreprises industrielles et pétrolières, des entreprises de logistique, de transport maritime et ferroviaire ainsi que 13 ports du continent (historiquement le principal secteur d'activité du Groupe en Afrique). Son contrôle de secteurs

Figure 1: Activités du Groupe Bolloré en Afrique, Asie et Europe



Source: Groupe Bolloré, Rapport annuel 2010, mars 2011

stratégiques et lucratifs lui fournit les capitaux nécessaires pour à la fois réaliser de juteuses opérations boursières et assurer sa stratégie d'expansion.<sup>49</sup>

Ces dernières années, le Groupe Bolloré est entré dans le marché des médias, notamment la télévision, les journaux, la publicité et la production de films (il a vendu deux chaînes de télévision à la fin de 2011). Le Groupe Bolloré n'a eu aucun scrupule à travailler en étroite collaboration avec des dictateurs comme Denis Sassou Nguesso au Congo, Omar Bongo au Gabon ou Charles Taylor au Libéria. Vincent Bolloré est aidé par le fait qu'il a des amis haut placés, dont le président français Nicolas Sarkozy, qui a pris des vacances sur le yacht de l'industriel immédiatement après sa victoire aux élections présidentielles de 2007, et a déclaré que Bolloré "fait honneur à l'économie française."<sup>50</sup>

Bolloré Africa Logistics contrôle plus de 13 ports africains, y compris une concession de 20 ans du port de Freetown, obtenue en décembre 2010 et Conakry en Guinée voisine acquise en mars 2011. Cela traduit la stratégie d'expansion agressive du Groupe, qui cherche à obtenir un monopole dans ce secteur. Comme le confirme Bolloré: "Nous sommes intéressés par tous les ports africains"<sup>51</sup>. En Afrique, le Groupe est un leader dans la manutention et gère plusieurs chemins de fer nationaux du Cameroun, Côte-d'Ivoire, Burkina Faso, Angola, Mozambique, Zambie, Malawi, Botswana, Afrique du Sud et Madagascar.<sup>52</sup> Le Groupe est en position de quasi-monopole pour le transport commercial Europe-Afrique (à l'exception de l'Afrique australe où il est en concurrence avec les lignes du danois Maersk).<sup>53</sup>

## Conclusion

De nombreuses failles juridiques, le manque de transparence, de documentation adéquate, et de consultation des populations démontre que l'investissement de Socfin en Sierra Leone a été développé sans le consentement libre, informé et préalable (CLIP) des propriétaires des terres concernées. Le consentement libre, informé et préalable est pourtant clairement stipulé dans les principes directeurs produits en mars 2010 par l'Agence de Promotion des Exportations et des Investissements en Sierra Leone (SLIEPA), l'agence

gouvernementale qui joue un rôle majeur pour faciliter et promouvoir les investissements étrangers en Sierra Leone.

Il est essentiel et urgent de réexaminer l'accord signé avec Socfin. Transparence, documentation adéquate et consultation appropriée sont des conditions nécessaires pour donner aux populations locales voix au chapitre pour l'avenir des terres et ressources naturelles qui sont indispensables à leur subsistance. La publication d'un rapport d'évaluation d'impact environnemental, social et sanitaire et d'une étude foncière est nécessaire pour donner aux communautés les informations de base nécessaires pour négocier les conditions de l'accord et le pouvoir de le rejeter si elles jugent que celui-ci peut leur être préjudiciable.

A travers des montages financiers et institutionnels complexes, impliquant différentes sociétés avec des noms et des structures différents, le Groupe Bolloré est impliqué dans des investissements agricoles, qui, comme en Sierra Leone, impliquent une litanie de pratiques abusives, la dépossession de ressources naturelles et la perte des moyens de subsistance pour des milliers de personnes en Asie et en Afrique.

En élargissant sa présence à la fois dans la production et le transport, le Groupe Bolloré développe un modèle d'intégration qui couvre une gamme d'activités qui convergent vers une logique d'extraction des ressources naturelles des pays en développement, en particulier en Afrique. Le Groupe est en voie d'atteindre une situation de monopole ou de quasi-monopole sur des secteurs économiques critiques dans de nombreux pays. Cette emprise grandissante comporte des risques majeurs pour les populations locales et les gouvernements africains qui sont en passe de perdre le contrôle non seulement de leur production, mais aussi des flux commerciaux entrant et sortant de leur pays.

Affaiblissant les capacités des populations et de leurs gouvernements à gérer eux-mêmes leur économie et leur avenir, une telle stratégie d'expansion contredit clairement l'engagement déclaré du Groupe en faveur du développement durable.<sup>54</sup>

## RÉFÉRENCES

- 1 Green Scenery, "The Socfin Land Deal Missing Out On Best Practices," fact-finding mission to Malen Chiefdom, Pujehun District, Sierra Leone, mai 2011.
- 2 Sublease between the Minister of Agriculture Dr. Sam Sesay and Socfin SL Agricultural Company Limited, 5 mars 2011.
- 3 Ibid.
- 4 Malen Land Owners Association (MALOA), "Grievances of Land Owners in Malen Chiefdom," letter to the district officer, Malen Chiefdom, Pujehun District, Sierra Leone, 2 octobre 2011.
- 5 Pour plus d'information sur cette entreprise, visiter [www.socfin.com/](http://www.socfin.com/).
- 6 D'après le site internet de Socfin, Bolloré détient près de 39% de Socfin [http://www.socfin.com/Public/Statements\\_page.php?ID=945&ancestor1=1052&ancestor2=1709](http://www.socfin.com/Public/Statements_page.php?ID=945&ancestor1=1052&ancestor2=1709), visite 19 mars 2012.
- 7 World Rainforest Movement, "French economic group Bolloré attempts to intimidate journalists who expose abusive practices on its plantations in Cameroon," Juin 2010, <http://www.wrm.org.uy/bulletin/155/Bollore.html>, visite 12 février 2012.
- 8 Bolloré Group Annual Report 2010, mars 2011, **visite 17 mars 2012.**
- 9 World Rainforest Movement, "French economic group."
- 10 Voir "Rights groups say rubber producer must halt work over disputed land," Octobre 6, 2011, [http://www.monstersandcritics.com/news/asiapacific/news/article\\_1667051.php/Rights-groups-say-rubber-producer-must-halt-work-over-disputed-land](http://www.monstersandcritics.com/news/asiapacific/news/article_1667051.php/Rights-groups-say-rubber-producer-must-halt-work-over-disputed-land), visite mars 17, 2012; and OECD Watch, "Environmental and labour violations at SOCAPALM in Cameroon," [http://oecdwatch.org/cases-fr/Case\\_200/view?set\\_language](http://oecdwatch.org/cases-fr/Case_200/view?set_language), visite 17 mars 2012.
- 11 Green Scenery, "The Socfin Land Deal."
- 12 "SOCFIN Agricultural Company set to establish \$ 100 million oil project in Malen chiefdom," *Awoko*, 11 mars 2011, <http://www.awoko.org/2011/03/11/socfin-agricultural-company-set-to-establish-100-million-oil-project-in-malen-chiefdom/>, visite 17 mars 2012.
- 13 Gerben Haringsma, interview by Green Scenery, 5 aout 2011.
- 14 Malen Land Owners Association (MALOA), "Grievances of Land Owners in Malen Chiefdom."
- 15 L'information est basée sur la recherche du Oakland Institute, ainsi que sur Malen Land Owners Association (MALOA) "Grievances of Land Owners in Malen Chiefdom," letter to the District Officer, Malen Chiefdom, Pujehun District, 2 octobre 2011; Green Scenery, "The Socfin Land Deal Missing Out On Best Practices," fact-finding mission to Malen Chiefdom, Pujehun District, Sierra Leone, May 2011 and Green Scenery unpublished research, aout 2011.
- 16 Green Scenery, unpublished research, aout 2011.
- 17 "Tempers rise over oil palm in Sierra Leone," *Reuters*, novembre 2011, <http://in.mobile.reuters.com/article/GCA-GreenBusiness/idINTRE7AA2V20111111?irpc=984>, visite 17 mars 2012.
- 18 In Green Scenery, unpublished research aout 2011.
- 19 *Memorandum of Understanding between the Government of Sierra Leone and 2011 Socfin Agricultural Company Sierra Leone Ltd. (Socfin SL)*, mars 2011.
- 20 In Green Scenery, recherche non-publiée, aout 2011.
- 21 Ibid.
- 22 Legal analysis of the lease agreement between the Government of Sierra Leone and the tribal authorities of the Malen Chiefdom Pujehun District, Southern Province of the Republic of Sierra Leone and the sublease agreement between the Government of Sierra Leone and the Socfin Agricultural Company SL Limited, réalisée par Patrick N. Johnbull, 2011.
- 23 Ibid.
- 24 Socfin website, <http://www.socfin.com/Public/NewsInTreePage.php?ID=1862&ancestor1=1051&ancestor2=1392>, visite mars 16, 2012
- 25 Misereor, CED, Sherpa, *The Impact of the Privatization of SOCPALM on Communities and the Environment in Cameroon*, briefing paper, décembre 2010.
- 26 OECD Watch, "Sherpa et al vs. Bolloré," [http://oecdwatch.org/cases-fr/Case\\_200/view?set\\_language](http://oecdwatch.org/cases-fr/Case_200/view?set_language), visite mars 17, 2012.
- 27 Ibid.
- 28 Ibid.
- 29 Ibid.
- 30 World Rainforest Movement, "French economic group."
- 31 Ibid.
- 32 Bollore Group, Résultats 2010, 15 mars 2011, [http://129.35.163.139/bollore\\_web/publication\\_555\\_fr.pdf](http://129.35.163.139/bollore_web/publication_555_fr.pdf), visite 29 janvier 2012; Bollore Group, Résultats 2011, 22 mars 2012, [http://129.35.163.139/bollore\\_web/publication\\_678\\_fr.pdf](http://129.35.163.139/bollore_web/publication_678_fr.pdf), visite 29 mars 2012.
- 33 Pour en savoir plus sur Socfin KCD, voir "Cambodia: Land cleared for rubber & Rights bulldozed," [www.malaysiannewstoday.blogspot.com/2011/10/cambodia-land-cleared-for-rubber-rights.html](http://www.malaysiannewstoday.blogspot.com/2011/10/cambodia-land-cleared-for-rubber-rights.html).
- 34 Voir "Rights groups say rubber producer must halt work over disputed land," Octobre 6, 2011, *Deutsche Presse-Agentur*, [http://www.monstersandcritics.com/news/asiapacific/news/article\\_1667051.php/Rights-groups-say-rubber-producer-must-halt-work-over-disputed-land](http://www.monstersandcritics.com/news/asiapacific/news/article_1667051.php/Rights-groups-say-rubber-producer-must-halt-work-over-disputed-land), visite mars 17, 2012; also voir International Federation of Human Rights (FIDH), "Land Cleared for Rubber, Rights Bulldozed," <http://www.fidh.org/Land-cleared-for-Rubber-Rights>, visite décembre 11, 2011.
- 35 Federation of Human Rights, (FIDH), "Cambodia; Land Cleared for Rubber, Rights Bulldozed," Octobre 2011 [http://www.fidh.org/IMG/pdf/report\\_cambodia\\_socfin-kcd\\_low\\_def-2.pdf](http://www.fidh.org/IMG/pdf/report_cambodia_socfin-kcd_low_def-2.pdf), visite 28 janvier 2012.
- 36 Hubert Fabri, President of Soc Fin's Board of Directors, letter to International Federation of Human Rights, (FIDH), novembre 10, 2011, disponible sur <http://www.fidh.org/spip.php?action=telecharger&arg=5697>, visite 23 février 2012.
- 37 World Rainforest Movement, "Africa: Forests under Threat," 2010, <http://www.wrm.org.uy/countries/Africa/trouble7.html>, visite 16 mars 2012
- 38 United Nations Mission in Liberia (UNMIL), *Human Rights in Liberia's Rubber Plantation: Tapping into the Future*, 2006.
- 39 "UNMIL's Report on Human Rights at Liberia Agricultural Company 'LAC' LAC's Version," 2008, [http://www.socfin.com/Files/media/News/INTERCULTURES\\_S.A./Unmill\\_Report\\_LACs\\_version.pdf](http://www.socfin.com/Files/media/News/INTERCULTURES_S.A./Unmill_Report_LACs_version.pdf), visite 16 mars 2012
- 40 Ibid.
- 41 Ibid.
- 42 World Rainforest Movement, "French economic group."
- 43 Ibid.
- 44 Socfin website, [http://www.socfin.com/Public/Statements\\_page.php?ID=945&ancestor1=1052&ancestor2=1709](http://www.socfin.com/Public/Statements_page.php?ID=945&ancestor1=1052&ancestor2=1709), visite 19 mars 2012.
- 45 International Federation of Human Rights (FIDH), "Land Cleared for Rubber, Rights Bulldozed," <http://www.fidh.org/Land-cleared-for-Rubber-Rights>, visite 11 décembre 2011.
- 46 Ibid.
- 47 Ibid.
- 48 Thomas Deltombe, «Les guerres africaines de Vincent Bolloré,» *Le Monde Diplomatique*, avril 2009.
- 49 Ibid.
- 50 World Rainforest Movement, "French economic group."
- 51 "Batailles pour le contrôle des ports africains," 25 novembre 2011.
- 52 "Bolloré: monopoles services compris," *Survie*, <http://survie.org/francafrique/diplomatie-business-et-dictatures/article/bollore-monopoles-services-compris-170>, visite 17 mars 2012.
- 53 Ibid.
- 54 Socfin website, <http://www.socfin.com/Public/Menu.php?ID=1051>, visite mars 16, 2012.